

GRANGES - ENVIRONNEMENT

Où vont aller les déchets non recyclables de Torcy ?

Le site de Torcy va cesser son activité de stockage à la fin de l'année. Se pose la question de savoir qui va prendre en charge les déchets non recyclables de ce site. Les centres de traitement de Chagny et Granges sont sur la liste des héritiers potentiels.

Vu 156 fois | Le 30/05/2019 à 20:00 | mis à jour le 31/05/2019 à 16:42 | Réagir (1)

EDITION ABONNÉ





Le site de Granges est prêt à réceptionner les déchets ultimes que le site de Torcy ne peut désormais plus accueillir. Photo d'archives JSL

Au 31 décembre, le site de stockage des déchets de Torcy, géré par Suez, n'enfouira plus les déchets non recyclables : sa capacité maximale sera alors atteinte (lire par ailleurs). Où iront donc ces ordures ? Deux sites pourraient les accueillir : Granges et Chagny. Ce nouveau lieu sera choisi sur appels d'offres et « en fonction des stratégies industrielles » d'après le maire de Torcy, Roland Fuchet.

Chagny botte en touche...

À Chagny, l'établissement public du SMET 71 exploite déjà une installation de stockage des déchets non dangereux. « Notre site pourrait accueillir

20 000 tonnes supplémentaires, détaille Dominique Juillot, président du SMET71, mais moyennant des investissements pour agrandir notre surface d'exploitation. » L'argument de l'investissement n'est pas le seul pour le SMET 71 qui met en avant la cohérence géographique. Une partie des déchets enfouis à Torcy provient du Smevom (Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des ordures ménagères) Charolais Brionnais et Autunois. Il est davantage situé dans le secteur géographique de Granges que celui de Chagny. Pour Dominique Juillot, il est évident que « Granges est le seul site à pouvoir accueillir les déchets de Torcy ».

... Granges se positionne

Le pôle de valorisation des déchets serait prêt à accueillir les déchets non recyclables de Torcy. « Nous sommes favorables à un transfert vers notre structure », déclare Stéphane Coudurier, responsable du site de Granges affilié à Veolia. « Le centre de stockage a obtenu [un nouvel arrêté préfectoral](#) (en 2016, NDLR) d'une durée complémentaire de 20 ans. Jusqu'en 2038, on pourra accueillir 130 000 tonnes de déchets supplémentaires. » L'entreprise qui se définit comme le « site naturel » en matière de stockage sur le département bénéficie également d'une extension de 24 ha. Vingt millions d'euros vont être injectés sur ces 20 prochaines années. « On est en capacité de réceptionner les 55 000 t de déchets produits par Suez Centre-Est chaque année (ex-Sita). Y compris les 27 000 t de déchets produits par an par le Smevom », déclare Émilie Corallo,

responsable communication chez Veolia Rhin-Rhône à propos du site de Granges.

Mais tous les déchets du site de Torcy pourraient ne pas atterrir à Granges. Torcy restera en activité avec la création d'un "quai de transfert" pour optimiser le transport vers des sites similaires. « Les tonnages concernés sont d'environ 15 000 à 45 000 en fonction de ce que les clients (particuliers et entreprises, NDLR) nous apporteront », annonce Laure Jouffroy, responsable technique chez Suez Bourgogne.

Une réorganisation de la gestion des déchets alors que la loi Transition énergétique (lire par ailleurs) prévoit une diminution 50 % des déchets enfouis à l'horizon 2025.

GRANGES - DÉCHETS - POURQUOI LE SITE DE STOCKAGE DE TORCY FERME ?

Il y a cinq ans, la sous-préfecture d'Autun programmait la fin de l'activité de stockage de Torcy au 31 décembre 2019. « On a eu le temps de se préparer. Progressivement, les CDD ont remplacé les salariés permanents qui ont été mutés », explique Laure Jouffroy, responsable d'activité de stockage de déchets non dangereux chez Suez Bourgogne. Créé en 1978, le site Suez Centre-Est couvre l'ouest du département de Digoïn à Autun et enfouit 55 000 tonnes de déchets ménagers non recyclables tous les ans. Le site ferme, ayant atteint sa capacité maximale mais [restera sous surveillance pendant 25 ans](#). Une



Le centre de stockage des déchets ménagers non recyclables situé à Torcy est géré par Suez Centre-Est (ex-Sita). Il enfouissait 55 000 t de déchets par an.
Photo société DRONAPEX

couverture hermétique va éviter les émanations de gaz et l'infiltration des eaux pluviales. Objectif : vérifier que les déchets ne produisent plus de lixiviats. Ce "jus de stockage" concentre les polluants et substances toxiques contenus dans les déchets. Un salarié fera analyser l'eau auprès d'un laboratoire agréé par le ministère de l'Environnement avant son retour au milieu naturel, dans les nappes souterraines et eaux fluviales.

QUEL AVENIR POUR LA MÉTHODE DE STOCKAGE ?

« Le terme d'enfouissement suggère qu'on oublie ces déchets. Le terme "stockage" donne davantage l'idée de réversibilité. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de valoriser les déchets non dangereux que nous stockons. J'espère que d'ici une dizaine d'années la science aura évolué et qu'on pourra dépolluer les bactéries. J'ai confiance en notre capacité à innover », commente Laure Jouffroy, responsable d'activité de stockage de déchets non dangereux chez Suez.

Granges devrait être le principal destinataire des déchets de Torcy. « Cependant, l'amélioration continue du tri des déchets à la source permettra de réduire cette quantité sachant que la loi de Transition énergétique pour la croissance verte prévoit une diminution de 50 % des déchets enfouis à l'horizon 2025 », dépeint Stéphane Coudurier, responsable du site de Granges affilié à Véolia. « Cela oblige les industriels à mettre en place le tri cinq flux pour mieux trier et valoriser les déchets produits par les entreprises », estime Stéphane Coudurier.

Le site de Granges a créé un centre de tri des déchets industriels. « Il permet de ressortir les déchets valorisables donc de réduire la quantité de déchets enfouis afin de libérer du vide de fouille ».

Des casiers vides à remplir de nouveau

Dominique Juillot, président du SMET71, estime que la loi va trop vite. « D'une part, le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) va dans le sens de la loi de Transition énergétique qui veut supprimer la méthode de stockage à terme. D'autre part, on est limités dans nos capacités de stockage. Il est difficile d'avoir une vision claire sur les cinq prochaines années. Pour bien anticiper, il faut mener une réflexion sur la méthode de ramassage et de traitement des déchets. »

Pour Dominique Juillot « il faut qu'il y ait une prise de conscience sur l'importance du tri », pour pouvoir abaisser le coût de traitement.

« La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est à 25 €, si elle passe à 65 € d'ici 2025, cela oblige à se creuser la tête pour chercher des alternatives. Pour les usagers est-ce que l'augmentation sera supportable ? Et quand il s'agit de coût, on s'adresse directement aux élus », déclare celui qui siège également au Grand Chalon.

Cécile KETTANJIAN

Cécile KETT